



> RESTAURATION

Une restauration indispensable

Le carillon est quasiment muet depuis 1988 et l'étude préalable réalisée en 2017 a révélé plusieurs problèmes :

- Les multiples réparations du jeu automatique n'ont pas suffi à maintenir ce dernier.
- L'horloge mécanique quant à elle, mal entretenue, est à l'arrêt depuis quatre ans, suite à la casse d'une pièce d'engrenage.
- Quant au jeu manuel, mal conçu en 1952 lors du remplacement de la machine à carillonner, il a été remis en état minimum de fonctionnement grâce à quelques modifications de tringleries, mais reste peu adapté au jeu des carillonneurs.
- À tout cela s'ajoute l'usure des cloches et surtout des systèmes de transmissions manuels comme automatiques, qui résulte d'un manque d'entretien régulier.

Ces dernières années, une volonté de la Ville de Châtelleraut de sauvegarder l'instrument est née. Cette dernière croit au fort potentiel culturel, pédagogique et touristique de ce projet de restauration.

En effet, le carillon constitue un témoignage unique dans notre région où ce type d'instrument est rare. À ce titre, le carillon permet de développer des animations originales : concerts de carillon, visites guidées, et même apprentissage et transmission, par le biais d'une classe de carillon au sein du Conservatoire Clément Janequin. Restaurer le carillon Bollée et l'animer, c'est aussi contribuer à la vie culturelle du centre-ville, en complément de tous les autres sites remarquables qu'il compte déjà : Manufacture d'armes, Théâtre Blossac, Pont Henri IV...

La restauration consistera à rénover le beffroi, remplacer intégralement la tringlerie, nettoyer les cloches et les accorder, nettoyer et remettre en fonctionnement le jeu automatique, revoir entièrement le jeu manuel, changer intégralement les systèmes électriques des cloches de la tour sud. De plus, la mise en valeur lumineuse, sonore et visuelle de l'instrument, qui restera peu accessible, sera à réaliser pour permettre à tous de le découvrir.



“ Soutenons la restauration du Carillon Bollée de Châtelleraut ”



Église Saint-Jacques

Rejoignez-nous !

Soyez acteurs de la restauration du Carillon Bollée de Châtelleraut ! Remplissez le bon de souscription ou faites un don en ligne : fondation-patrimoine.org/59683

Contacts :

Ville de Châtelleraut
78, Boulevard Blossac
86100 Châtelleraut
05 49 23 70 14
virginie.tostain@grand-chatelleraut.fr



DÉLÉGATION POITOU-CHARENTES

1bis, rue Lebasclès 86000 Poitiers
Tel. 05 49 41 45 54

poitoucharentes@fondation-patrimoine.org



Partagez le projet avec vos amis

Fondation du Patrimoine Poitou-Charentes

En savoir plus sur le projet :
Fondation-patrimoine.org/59683

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

> HISTORIQUE



En complément du loto du patrimoine initié par Stéphane Bern, la Ville de Châtellerault lance une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour que vous puissiez faire un don direct pour la restauration du Carillon Bollée de l'église Saint-Jacques.

Le carillon Bollée, une merveilleuse boîte à musique



Des trois grands carillons Bollée du 19^e siècle conservés en France, il est le plus complet et le plus original par la présence de son jeu automatique. Il est d'ailleurs reconnu unanimement par la communauté des carillonneurs et campanologues français à la fois comme un très beau témoignage du savoir-faire technique et musical des Bollée et comme un instrument historique sans égal, dont la sauvegarde constitue un enjeu national.

Niché à l'abri des regards dans les clochers de l'église Saint-Jacques, le carillon de Châtellerault constitue un patrimoine unique au monde, mis au point par l'une des plus célèbres familles de fondeurs de cloches en France.

Le carillon est installé en 1867 dans l'église Saint-Jacques sous l'impulsion du curé de la paroisse, l'abbé Boislabaille. Ce dernier préside en effet aux grandes rénovations qui sont alors effectuées sur l'édifice : la façade romane est entièrement reprise et masquée derrière une nouvelle de style néo-roman. Deux clochers coiffés d'immenses flèches (détruites depuis) sont construits. Le curé Boislabaille, ayant eu l'occasion d'entendre une boîte à musique sonner l'Angelus, a l'idée de commander un carillon pour ces nouveaux clochers.

Les Bollée, fondeurs et ingénieurs au Mans, sont alors présents à Châtellerault pour l'installation d'un système d'adduction d'eau par bélier hydraulique. Ils proposent la fabrication d'un carillon conséquent : il se compose de 50 cloches réparties dans les deux clochers : 6 grosses cloches au sud, 44 plus petites au nord, entièrement financées par les dons des paroissiens.

Il est doté d'un jeu automatique commandé par l'horloge qui se déclenche trois fois par jour. Le tambour du jeu automatique est alors actionné par un contrepoids. Plus curieux encore, les Bollée font du carillon de Châtellerault un exemplaire unique en y ajoutant un jeu manuel équipé d'une machine à carillonner : ce système de transmission de force permet au carillonneur de jouer du bout des doigts sur un simple clavier de piano !

Les cloches du nouveau carillon sont bénites le 13 novembre 1867 en présence de 100 parrains et marraines choisis pour que leurs âges correspondent au poids de la cloche portant leurs noms ! L'instrument fonctionne sans difficulté pendant soixante ans, rythmant la vie des habitants de ses mélodies quotidiennes.



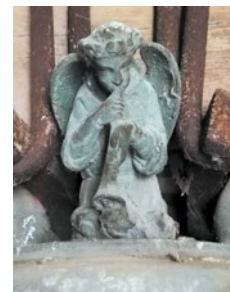
A - Entresol du clavier



B - Les plus petites cloches de la tour nord



E - Les cloches de la tour nord sont visibles lors de visites



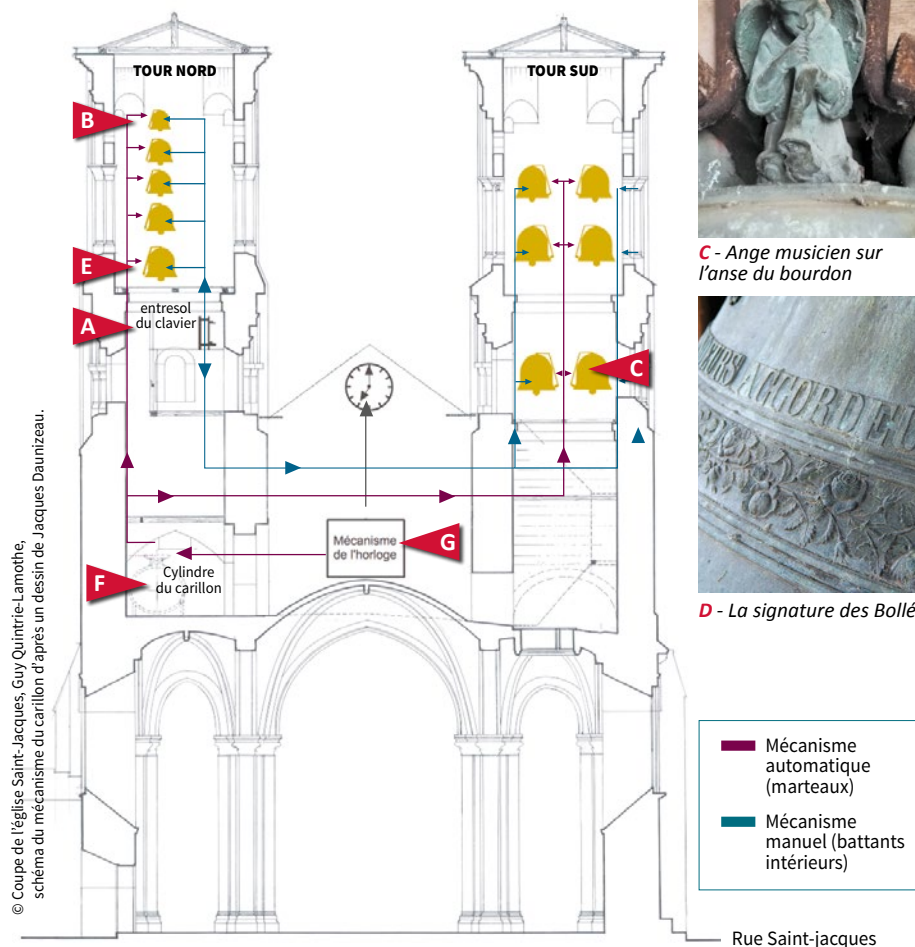
C - Ange musicien sur l'anse du bourdon



F - Cylindre du carillon



G - Mécanisme de l'horloge



D - La signature des Bollée

Le carillon subit plusieurs rénovations au cours du 20^e siècle. Lors de la plus importante, en 1952, la machine à carillonner est remplacée par un simple clavier à coup de poings ; deux nouvelles cloches sont ajoutées ; enfin, le jeu automatique est électrifié, ce qui provoque par la suite sa mise à l'arrêt malgré plusieurs réparations.

Le carillon est classé au titre des Monuments Historiques en 1980. Il demeure aujourd'hui, malgré les importants travaux à réaliser pour sa sauvegarde, un instrument hors du commun.

La Fondation du patrimoine :



créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée, dont l'action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Les moyens d'action : pour son action, la Fondation du patrimoine dispose de moyens très incitatifs.

Le label facilite la restauration des bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Pour que de nouvelles générations puissent à leur tour apprécier l'histoire d'un patrimoine, merci de votre générosité.

RESTAURATION DU CARILLON BOLLÉE
Montant estimé des travaux :
193 500 euros HT.

Chaque donateur recevra une invitation personnelle et privilégiée à la visite du carillon.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du « **carillon de l'église Saint-Jacques de Châtellerault** » (et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans.)

MON DON EST DE : _____ €

et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

impôt sur le revenu impôt sur la fortune immobilière impôt sur les sociétés

> **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable
- ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).
> **Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.

Nom ou Société : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Mail : _____

> COMMENT FAIRE UN DON ?

> **Par internet :**

- Sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/59683
- Flashez le QR code ci-contre à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! (L'installation d'une application QR code est requise pour cela.)

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

* Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

> **Par courrier**:**

- Envoyez le bon de souscription complété avec votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine, église St-Jacques de Châtellerault** », à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine, 1 bis rue Lebasclès 86000 POITIERS

** Si vous voulez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association Histoire et Patrimoine seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

